

Panorama

NOS QUESTIONS À... Frédéric Freund, directeur de l'OABA

« Sauver les animaux, sans enfoncer les éleveurs ! »

Le directeur de l'OABA présente cette association de protection des animaux de ferme.

Propos recueillis
par Étienne Sautereau

Quelle est l'origine de votre association ?

Fondée en 1961, l'OABA a obtenu dès 1964 une avancée significative pour la cause animale : le décret « d'abattage humanitaire » rendant obligatoire l'étourdissement préalable à la saignée de tout animal. La France a été en avance sur l'Europe, car la directive à ce sujet n'est entrée en vigueur qu'en 1974.

Quelles sont vos actions ?

Nous réalisons des audits de protection animale au sein des abattoirs, sur la base du volontariat, pour vérifier que les règles sont bien appliquées. Nous avons développé une grille d'évaluation,

comportant 230 critères. Les audits sont menés par nos auditeurs vétérinaires, à raison d'une trentaine par an. Un gros tiers des établissements visités présentent des non-conformités. Nous leur donnons des pistes pour améliorer leurs pratiques. Nous ne remplaçons pas les services vétérinaires de l'État. Nous n'avons pas le pouvoir d'infliger des sanctions administratives. Certains abattoirs refusent de nous ouvrir leurs portes. C'est le cas de Bigard depuis quinze ans. Malgré de multiples demandes de l'OABA, le ministère de l'Agriculture est incapable d'indiquer le nombre d'animaux abattus sans étourdissement aujourd'hui en France. Un contentieux a été lancé en 2025 par l'OABA.

Vous intervenez aussi auprès des éleveurs ?



Frédéric Freund est directeur de l'association Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) depuis vingt ans. (© OABA)

Nous retirons des animaux lorsque des situations critiques sont observées : animaux sous-alimentés, maltraitance avérée, mortalité importante... L'élevage est un métier difficile. La majorité des éleveurs font leur travail très correctement en se préoccupant des besoins vitaux de leur bétail. Mais il y a des « détenteurs d'animaux » qui sont parfois dépassés, qui ne peuvent plus gérer du tout leurs bêtes. Les cellules

départementales opérationnelles de lutte contre la souffrance animale peuvent accompagner les éleveurs et les remettre dans le droit chemin. Mais parfois cela n'aboutit pas. Les autorités sont alors saisies pour retirer les animaux, en s'appuyant sur la loi de 1999 dans le cas d'une situation avérée de maltraitance. Les frais de garde sont à la charge de l'éleveur jusqu'au jugement. Notre but est de sauver les animaux, pas d'enfoncer les éleveurs.

En 2025, nous avons permis le retrait de 2 703 animaux (plus de 3 000 en 2024), soit 32 procédures. Ce sont évidemment les régions d'élevage qui sont le plus touchées : Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes. En Hauts-de-France, nous sommes intervenus fin 2025 pour retirer 800 bovins d'un élevage. En Nouvelle-Aquitaine aussi, des cas ont été observés

en Charente-Maritime, dans la Vienne.

Que deviennent les animaux une fois retirés ?

Ils sont placés chez des éleveurs de confiance. Nous avons une cinquantaine de fermes avec lesquelles nous travaillons. Nous disposons aussi d'un réseau avec le Troupeau du bonheur : 46 fermes réparties sur toute la France, comptant 600 animaux : chèvres, moutons, vaches, cochons, chevaux. Elles accueillent les animaux

qui peuvent y finir leur vie chez des personnes compétentes, avec des contrats de dépôt. Ces exploitations sont visitées une à deux fois par an.

Notre budget est de 2,6 millions d'euros, intégralement apporté par la générosité publique. Nous disposons d'une aide du ministère de l'Agriculture de 100 000 euros.

Quels sont vos grands combats à venir ?

Nous sommes attentifs aux discussions concernant le règlement sur le transport des animaux. Nous attendons des avancées de l'Europe. On a la commission qui nous promet un règlement pour sortir des cages les caillies, lapins, poules pondeuses. Ce sujet nous mobilise également. Nous souhaitons un texte sur l'abattage, puisque le règlement européen date de 1999. Il est temps de le mettre à jour. Le projet de loi Duplomb nous inquiète, car il tend vers une production à tout prix, au détriment des animaux.

Je ne crois pas que la course au pire soit la bonne solution.

2703
animaux retirés
d'élevages en 2025 au
motif de maltraitance
constatée par
l'OABA.

En image



Refuge d'animaux à Cherves-Châtelars

À Cherves-Châtelars, l'Autre Ferme fait partie du « Troupeau du bonheur ». Ce refuge a été créé en 2020 sur près de 12 hectares. Anne-Lorraine Vigouroux accueille 80 animaux de réforme ou des saisies (bovins, moutons, chèvres, ânes, poules, lapins). Elle compte deux salariés et fait appel à des jeunes en service civique. Pour se financer, elle dépend des dons de particuliers et des fondations d'entreprise. Elle organise des visites guidées cet été, du 22 juillet au 26 août, les mercredis et samedis (sur réservation : contact@lautreferme.org). Un événement est organisé le 15 août : dîner végétal, buvette et musique trad. Internet : lautreferme.org.

Reproduit avec l'accord de la Vie Charentaise